

I.

Le 14 mars 1597, résignation faite par D. Jean CABROL, de son bénéfice de Saint-Yves en faveur de D. Antoine CALVET, clerc minoré, de Guerdières. L'acte écrit en latin est signé par J. CABROL, par les deux témoins FRANC et ROY, de Cantoinet, et FRANC notaire.

II.

Le 5 mai 1610, lettre de Dom Pierre BELCAYRE, prieur de l'abbaye de N.D. de Bonneval, à M. FRANC notaire à Ste-Geneviève et greffier de Biac.

" J'ai appris, dit D. BELCAYRE, que la place d'Abiac était entre les mains du Recteur de Ste-Geneviève. Voilà pourquoi j'ai commandé à D. MASSON et à D. TASSIER d'aller assister à l'inventaire des meubles qui se trouveront dans ladite place. Après l'inventaire vous voudrez bien remettre la maison entre les mains de D. CALMETTE et non d'autres, pour ne pas rendre les Religieux mal contents."

III.

Le 12 mai 1610, inventaire de tout ce qui se trouvait dans les granges et étables de la place de Biac, et surtout longue nomenclature des divers outils dont se servent les cultivateurs. L'inventaire est signé par D. CALMETTE, D. RIGAL, D. MASSON, tous les trois religieux de Bonneval, par D. DURBEC, Recteur de Ste-Geneviève, par D. GOURDON, prêtre de Planhes, et FRANC notaire.

IV.

Le 23 mai 1610, inventaire des meubles de la place d'Abiac. Porte garnie de plaques de fer, pont-levis et ses chaînes, armoires, tables, tapis, bancs, lits, rideaux, chaudrons, bassinoires et nombreux meubles du dortoir et des deux galetas. Ont signé cet inventaire : D. CALMETTE grangier d'Abiac, D. MASSON, D. TASSIER et D. RIGAL, religieux de Bonneval, Jean DURBEC Recteur de Ste-Geneviève, Jean GOURDON prêtre de Planhes, Jean CARBONEL prêtre de Biac, Georges RAULHAC des Capelles et FRANC notaire, qui relate, à la fin de l'acte susdit : " le crime de RAVAILLAC " et déplore la mort d'Henri IV, le meilleur des Rois.

V.

Le 1er avril 1619, conventions entre messire DURBEC religieux de Pébrac et curé de Ste-Geneviève et messire Jean GUITARD de Rives qui accepte les fonctions de vicaire à Ste-Geneviève, aux conditions qui lui sont faites par ledit messire DURBEC. Ont signé : DURBEC, GUITARD, LABRANDE, de BEAUREGARD et FRANC, notaire.

VI.

Le 27 avril 1619, acte passé à Ste-Geneviève dans lequel apparaît noble Guillaume de LA CALMONTIE, seigneur dudit lieu, au sujet de la vente d'un champ dit " des Cambons ". Ont signé : De LA CALMONTIE, Durand MAYNIER et FRANC, notaire.

VII.

Le 15 septembre 1622, acte passé à Orhaguet par FRANC notaire à Ste-Geneviève. Ont signé, comme témoins Jean DURBEC Recteur de Ste-Geneviève et Jean TURLAND Recteur de la paroisse d'Orhaguet.

VIII.

Le 6 juin 1624, acte concernant certains droits dus aux religieux de N.D. de Bonneval et notamment le droit dit de champart. Ont signé avec FRANC notaire, les religieux dont les noms suivent : Pierre BELCAYRE prieur, Etienne CARRIER docteur en théologie, Guillaume RIGAL, Antoine ALBESPY, Jean BALDIN, Guillaume MARTIN sous-prieur, Antoine RICARD, François TASSIER syndic et cellarier, Pierre ALBINEP, Pierre CALMETTE, Antoine THIENIERES, Antoine MALET, Laurent DELTOUR, Jean GARRIGUES, Jean GUIRAL et Pierre ROUGIS.

- N.B. =

C'était là la plus grande partie des Religieux de Bonneval à cette époque, et Etienne CARRIER Docteur en Théologie, fut le grand-oncle de Monseigneur FRAYSSINOUS.

IX.

Je dois ajouter que le curé de Ste-Geneviève, au temps de notre grande révolution, eut la faiblesse de prêter serment. Il se rétracta peu de temps après, devant ses paroissiens assemblés, et j'ai eu entre les mains l'acte de rétractation que le curé de Ste-Geneviève avait lu en chaire. Cet acte fut remis par un de mes oncles à M. le doyen de Ste-Geneviève, il y a une trentaine d'années.

Malet le 20 août 1915.

FRANC, ch. hon.

- 1540 = Translation des cimetière de St. Geneviève